

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2585

18 octobre 2012

### SOMMAIRE

Abelton Invest S.A. ....	124038	German Retail Investment Properties S.à r.l. ....	124048
Antar Invest SA .....	124078	Hemera Consult S.à r.l. ....	124079
Arbalux S.A. ....	124073	Heron Immobilier Luxembourg S.A. ....	124071
Arbalux S.A. ....	124067	Heron Les Mesnuls S.A. ....	124071
Auber S.A. ....	124034	Ideale Immobilière S.à r.l. ....	124066
Beltxnea S.A. ....	124069	Ideale Immobilière S.à r.l. ....	124071
BFO Group International S.A. ....	124079	ING (L) Renta Cash .....	124041
Bije S.à.r.l. ....	124077	Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	124034
Boissons de Contern s.à r.l. ....	124078	JFE Investments S.à r.l. ....	124068
Braci Holding S.A. ....	124040	Kepler Private Partners S.A. ....	124039
BRP Lux 1 S.à r.l. ....	124079	Kepler Private Shareholders S.A. ....	124041
Bruskort International S.à.r.l. ....	124079	KSP Real Estate Investment Management S.à r.l. ....	124076
BS Holding S. à r.l. ....	124079	KSP Real Estate Investment Management S.à r.l. ....	124077
Bupanel S.à r.l. ....	124080	La Girondine S.à r.l. ....	124073
Bureau d'Assurances Kintzele Sàrl .....	124070	Laperle S.A. ....	124066
Bureau Immobilier Lea Kappweiler S.à r.l. ....	124080	LBBW Alpha Stable .....	124036
Bylong S.A. ....	124080	Luxembourg Shipping Services S.A. ....	124038
Calgary (Holdings) S.A. ....	124039	Lux Scaffolding S.A. ....	124072
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A. ....	124070	M.I.3. S.A. ....	124080
Compagnie Financière Française S.A. ....	124041	M.I.3. S.A. ....	124051
Couche-Tard Luxembourg .....	124080	MMB S.A. ....	124039
Cuvée S.A. ....	124037	Morgan Stanley Money Market Family ..	124048
Dokumenta S.A. ....	124043	Naifaro S.A. ....	124075
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ....	124045	Natixis Alternative Assets (acronyme NAA) .....	124074
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 5 S.à r.l. ....	124045	SPF Faire Autrement S.A. ....	124074
Estates S.A. ....	124043	Spirit of Discovery S.à r.l. ....	124054
E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A. ....	124071	Teamgest S.à r.l. ....	124075
Everclear S.à r.l. ....	124075	UK Students IHC S.à r.l. ....	124057
Everclear S.à r.l. ....	124076	Venezia Finance S.A., SPF .....	124040
Fairchild Participations S.A. ....	124040	Vigroup Finance S.A. ....	124038
Finance et Management des Investissements S.A., SPF .....	124037	Zagara Holding S.à r.l. ....	124077

**Auber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 2 novembre 2012 à 11 heures, au siège social, en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats
- Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012133585/18.

**Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.930.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares "Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154930 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2070, dated October 4, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated March 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080, dated April 27, 2012.

The meeting is chaired by Julie Bourgeois, jurist, having her professional address at 1B, Heinhauff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Gilles Martinez, jurist, having her professional address at 1B, Heinhauff, L-1736 Senningerberg Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of three (3) proxies given under private seal on September 21, 2012, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at three million four hundred twenty-four thousand seventy-three Euro (EUR 3.424.073,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the authorized share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500,00) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) to twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) and authorization to the general partner to increase the share capital of the Company by an amount of twenty five thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of twenty-five thousand five hundred (25.500) Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;

2. Amendment to article 5 paragraph 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) represented by twenty-five thousand five hundred (25.500) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the authorized share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500,00) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) to twenty-five thousand

five hundred Euro (EUR 25.500,00) and to authorize the general partner to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of twenty-five thousand five hundred (25.500) Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to amend the paragraph 2 of article 5 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) represented by twenty-five thousand five hundred (25.500) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154930 (ci-après, la Société), constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2070, en date du 4 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 9 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1080, en date du 27 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Julie Bourgeois, juriste, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heinhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Gilles Martinez, juriste, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heinhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de trois (3) procurations sous-seing privé données le 21 septembre 2012, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois millions quatre cent vingt-quatre mille soixante-treize Euro (EUR 3.424.073,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social autorisé de la Société à concurrence de cinq cents Euro (EUR 500,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) à vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500,00) et autorisation à l'associé commandité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500,00) et de procéder à l'émission d'un maximum de vingt-cinq mille cinq cents (25.500) Actions de Classe B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Modification du paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500,00) représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Classe B), ayant une

valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les statuts.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social autorisé de la Société à concurrence de cinq cents Euro (EUR 500,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) à vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500,00) et d'autoriser l'associé commandité à augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500,00) et de procéder à l'émission d'un maximum de vingt-cinq mille cinq cents (25.500) Actions de Classe B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500,00) représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Classe B), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte

Signé: Bourgeois, Martinez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2012.

Relation: EAC/2012/12540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012128101/127.

(120169081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

**LBBW Alpha Stable, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.454.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der SICAV teilzunehmen, die am 7. November 2012 um 14.30 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Beschluss der Auflösung der SICAV
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Markus Gierke und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator
3. Ernennung von PricewaterhouseCoopers S.à r.l. zum Abschlussprüfer der Liquidation
4. Sonstiges

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien vertreten ist. Ein Beschluss wird ordnungsgemäß gefasst, sofern eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre für den Beschluss stimmt. Für den Fall, dass anlässlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung das oben genannte Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Gesellschafterversammlung an der gleichen Adresse einberufen, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung

ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Im Einklang mit Artikel 12 (f) der Satzung der SICAV ist die Ausgabe und die Rücknahme von Aktien ab dem 18. Oktober 2012, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingestellt. Die Nettoinventarwertberechnung wird gemäß Satzung der SICAV ab dem 18. Oktober 2012 (Bewertungstag) vorläufig eingestellt.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 7. November 2012 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012135566/2501/31.

---

**Cuvée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à:

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

se tiendra devant Notaire le lundi 19 novembre 2012 à 11.30 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,-, EUR), pour le ramener de son montant actuel de six cent mille euros (600.000,-, EUR) à trente et un mille euros (31.000,-, EUR), sans annulation d'actions, par absorption de pertes à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,-, EUR).
3. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
4. Dissolution et mise en liquidation de la société.
5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
6. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
7. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012134162/22.

---

**Finance et Management des Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.755.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE**

qui se tiendra le 5 novembre 2012 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2011
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012135565/795/19.

---

**Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 novembre 2012 à 11.00 heures au siège social: 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Révocation du mandat du commissaire aux comptes avec effet immédiat;
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2012134846/1066/15.

---

**Abelton Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on November 5, 2012 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2012
3. Ratification of a co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*Référence de publication: 2012135562/795/17.

---

**Vigroup Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.933.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 31 octobre 2012 à 14.30 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels aux 31/12/2008 et 31/12/2009;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et du commissaire aux comptes;
5. Décision par rapport à la dissolution de la société en vertu de l'Article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Difficultés rencontrées en rapport avec les comptes 2010 et 2011;
7. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

*Le conseil d'administration.*Référence de publication: 2012129159/8579/22.

---

**Kepler Private Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 146.001.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 octobre 2012 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale à une date différente de la date statutaire
2. Présentation et approbation du rapport des gérants pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010
3. Présentation et approbation du rapport établi par le commissaire aux comptes de la société concernant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010
4. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010
5. Allocation du résultat
6. Décision au regard de l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur la continuation de l'activité de la société nonobstant le fait que les pertes cumulées sont supérieures à 75% du capital social de la société
7. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
8. Approbation et ratification du transfert d'actions de la société entre les employés du groupe Kepler ayant eu lieu en 2011 et jusqu'au 31 juillet 2012
9. Prise de connaissance de la nouvelle répartition de l'actionariat de la société
10. Pouvoirs à donner
11. Divers

Référence de publication: 2012128491/581/25.

**MMB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 29.898.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, le vendredi 26 octobre 2012 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2011;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2012126733/317/16.

**Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 5 November 2012 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

"Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915."

The statutory general meeting extraordinarily held on 28 September 2012 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on 5 November 2012, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

Référence de publication: 2012127286/534/16.

---

**Braci Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 novembre 2012 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012135563/29/18.

---

**Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.317.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 5 novembre 2012 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012135564/795/17.

---

**Venezia Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui se tiendra Extraordinairement le 5 novembre 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes aux 31 mars 2011 et 31 mars 2012, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012135567/1023/17.

---

**Compagnie Financière Française S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 45.245.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, le 26 octobre 2012 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2011;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2012129160/317/16.

---

**Kepler Private Shareholders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 143.014.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 octobre 2012 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale à une date différente de la date statutaire
2. Présentation et approbation du rapport des gérants pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010
3. Présentation et approbation du rapport établi par le commissaire aux comptes de la société concernant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010
4. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010
5. Allocation du résultat
6. Décision au regard de l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur la continuation de l'activité de la société nonobstant le fait que les pertes cumulées sont supérieures à 75% du capital social de la société
7. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
8. Approbation et ratification du transfert d'actions de la société ayant eu lieu en 2011 et jusqu'au 31 mars 2012
9. Prise de connaissance de la nouvelle répartition de l'actionariat de la société
10. Pouvoirs à donner
11. Divers

Référence de publication: 2012128490/581/24.

---

**ING (L) Renta Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 29.765.

The shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(hereinafter "the Meeting") to be held on 30 October 2012 at 14.30 CET at the registered office of the Company with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the common draft terms of merger drawn up in accordance with Article 261 (1) and (2) of the 1915 Law and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 28 September 2012, in accordance with Article 262 (1) of the 1915 Law.
2. Approval of the explanatory memorandum to the proposal for the Merger of the Company into ING International Currency Management Fund drawn up in accordance with Article 265 of the 1915 Law explaining the common draft terms of merger and setting out the legal and economic grounds for them.

3. Acknowledgement of the accomplishment of all then applicable formalities prescribed in Article 267 (1) a), b) and e) of the 1915 Law in relation to the right of each shareholders to inspect the Merger documentation at the registered office of the Company at least one month before the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.
4. Approval of the examination carried out and the report drawn up by the independent auditor in accordance with Article 266 (1) of the Law.
5. Approval of the merger by absorption between the Company, as the absorbed company and ING International Currency Management Fund, a Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 40 811 ("ING International Currency Management Fund") as the absorbing company.

The absorption of the Company's Sub-Funds into ING International Currency Management Fund shall be effected as described below:

Details of the disappearing sub-funds of the Company		Details of the absorbing sub-funds of ING Intl CMF	
Name SICAV	Name sub-fund	Name SICAV	Name sub-fund
ING (L) Renta Cash	ING (L) Renta Cash Euro	ING International Currency Management Fund	ING International Currency Management Fund - Renta Cash Euro

with effect on 14 December 2012 or as soon as possible thereafter, the applicable exchange ratio between the shares of the Sub-Fund of the Company and the new shares of ING International Currency Management Fund shall be determined on the basis of the Net Asset Value of the respective sub-funds/share classes/share sub-classes of the Company and ING International Currency Management Fund SICAV, as outlined in the merger documentation.

6. Dissolution without liquidation of the Company and subsequent cancellation of all the outstanding shares inscribed in the books of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. at the date of the Merger which will be replaced by shares of the respective sub-fund of ING International Currency Management Fund in accordance with Article 274 (1) of the 1915 Law.
7. Discharge of the members of the Board of Directors of the Company and determination of the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five years.
8. Acknowledgement of the effectiveness of the merger as at 14 December 2012 (hereinafter the "Effective Date").

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of fifty percent (50%) of the shares of the Company issued and in circulation. Should the quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and in circulation not be met at the Meeting, a reconvening meeting, which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented, will be reconvened on/ or around 12 December 2012 with the same agenda as above. Resolutions at either meeting will be passed if approved by more than two third majority votes cast.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case shareholders cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A., at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, not later than 29 October 2012 at 5.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: ((+352) 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

Shareholders are hereby informed that, as a result of the Merger, the objectives and investment policy of the Company will differ from those of the absorbing sub-fund ING International Currency Management Fund - Renta Cash Euro. Pursuant to the ESMA (formerly CESR) Guidelines 10-049 on a common definition of European money market funds, the investments policy of the absorbing has been indeed clarified in the prospectus dated September 2012 and the following paragraph has been added in the Introduction section of its investments policy in order to provide additional information about Short-Term Money Market Fund classification.

"The Sub-Fund qualifies as "Short-Term Money Market Fund" in accordance with the Guidelines issued on 19 May 2010 (ref. CESR/10-049) on a common definition of European money market funds.

The Sub-Fund complies with all the requirements of this classification, and more particularly :

- the Weighted Average Life or WAL (weighted average life until the extinction date of the financial instruments) is maximum 120 days;
- the Weighted Average Maturity or WAM (weighted average maturity until the maturity date) is maximum 60 days;
- the Sub-Fund will limit investments in securities to those with a residual maturity which, at the date of subscription by the Sub-Fund, do not exceed 397 days;
- the Sub-Fund selects money market instruments or deposits which have been awarded one of the two highest available Short-Term credit ratings by one or several credit rating agency according to the Moody's and/or Standard & Poor's credit rating agency or, in case those agencies do not provide with such credit ratings for those money market instruments or those deposits, a quality equivalent internal rating as determined by the management company."

"

As a result, and in order to remain consistent with the above Short-Term Money Market Funds criteria, the following sentence has been removed from the investment policy of the absorbing sub-fund :

"Instruments or entities where deposits are made must be awarded at least a rating Baa3 (Moody's) or BBB- (S&P)."  
The Board of Directors.

Référence de publication: 2012129995/755/78.

**Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2007/06/3 of the Issuer are invited to attend a

**GENERAL MEETING**

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on *October 26, 2012* at 9.00 a.m., in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Report from the board on the most important actions and decisions made or taken or contemplated to be made or taken by the Issuer or the Target Company in relation to the Real Properties, and in particular regarding offers for the sale of the lease rights of two of the Securitized Assets.
2. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
3. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 9.00 a.m. on November 2, 2012 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholders and shall be blocked until November 30, 2012.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012130571/29.

**Dokumenta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.  
R.C.S. Luxembourg B 32.927.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelt sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DOKUMENTA S.A., mit Sitz in L-1490 Luxemburg, 16, rue d'Épernay, H.G.R. Luxemburg Nummer 32927, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Pétingen residierenden Notar Georges d'HUART am 30. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 285 vom 18. August 1990, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Georges d'HUART am 30. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 195 vom 2. Mai 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Christina SCHMIT-VALENT, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass die vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind; diese Anwesenheitsliste, geprüft und „ne varietur“ unterzeichnet von den Mitgliedern des Büros der Versammlung und vom amtierenden Notar, wird an dessen Amtssitz aufbewahrt werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den Notar bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Vertretung sämtlicher Aktieninhaber rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung*

- 1.- Abänderung des Geschäftsjahres welches fortan am 1. Juli beginnt und am 30. Juni des folgenden Jahres endet.
- 2.- Abänderung von Artikel 14, Absatz 1 und 2, der Satzung.
- 3.- Neufestlegung des Datums der jährlichen Generalversammlung auf den zweiten Dienstag des Monats November um 11.00 Uhr.
- 4.- Abänderung von Artikel 11, Absatz 1, der Satzung.
- 5.- Verschiedenes.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr abzuändern das fortan vom 1. Juli bis zum 30. Juni des folgenden Jahres läuft.

Ausserdem beschliesst die Versammlung, dass das Geschäftsjahr, das am 1. November 2011 begonnen hat, am 30. Juni 2012 beendet wurde.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 14, Absatz 1 und 2, der Satzung abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 14. (Absatz 1 und 2).** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni des folgenden Jahres.

Jedes Jahr und zwar am Ende des Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Ausserdem sind in einer Anlage die Verbindlichkeiten der Mitglieder des Verwaltungsrates gegenüber der Gesellschaft anzugeben."

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst das Datum der jährlichen Hauptversammlung abzuändern, um sie fortan am zweiten Dienstag des Monats November um 11.00 Uhr abzuhalten.

*Vierter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 11, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 11. (Absatz 1).** Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich am zweiten Dienstag des Monats November um 11.00 Uhr statt."

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 über die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro, eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am 26. September 2000 das Kapital der Gesellschaft von luxemburgischen Franken in Euro umgewandelt hat und auf einundreissigtausendfünfhundert Euro (31.500,- EUR) erhöht hat mittels Einbringen von bestehenden Reserven und nun eingeteilt ist in eintausendzweihunderteinundfünfzig (1.251) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes, und beschliesst Artikel 5 der Satzung nachträglich abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausendfünfhundert Euro (31.500,- EUR), eingeteilt in eintausendzweihunderteinundfünfzig (1.251) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

Sämtliche Aktien sind voll eingezahlt."

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf neunhundert Euro abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Junglinster, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2012. Relation GRE/2012/3312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 11. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012133144/78.

(120176178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.093.

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.495.

—  
In the year two thousand and twelve, on the eighth day of October,  
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169093, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, on 24 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 June 2012, number 1447. The articles of association have been amended for the last time on 29 June 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 August 2012, number 2012 ("ECLH1" or the "Absorbing Company");

duly represented by Mr. Charles Heisbourg, lawyer, residing in Luxembourg, acting as representative of the board of directors of ECLH1, by virtue of a proxy given on October 4, 2012.

and

2) Eastman Chemical Luxembourg Holdings 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169495, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2012, number 1797. The articles of association have been amended for the last time on 29 June 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 14 August 2012, number 2012 ("ECLH5" or the "Absorbed Company" and together with ECLH1, the "Merging Companies");

duly represented by Mr. Charles Heisbourg, lawyer residing in Luxembourg, acting as representative of the board of directors of ECLH5, by virtue of a proxy given on October 4, 2012.

Said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

**MERGER PROJECT**

1) The Absorbing Company holds twelve thousand five hundred two (12,502) shares of the Absorbed Company, representing one hundred percent (100%) of the share capital and voting rights of the Absorbed Company as of the date of the publication of this merger project, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 9) below, the dissolution of the Absorbed Company and the cancellation of the shares of the Absorbed Company shall become effective, among Merging Companies a month and a day after the publication of this merger plan in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 9) below, the dissolution of the Absorbed Company and the cancellation of the shares of the Absorbed Company shall become effective towards third parties, in accordance with articles 279(1) a) and 273 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), on 26 November 2012, being the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial certificate confirming that the conditions of merger are met (the "Effective Date"), and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

4) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company without issuance of new shares by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 257, 278 and following of the Law.

5) As from 26 November 2012, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

6) As of the Effective Date, all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company, including employment contracts. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

7) The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined above) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

8) The shareholders of the Merging Companies have, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered offices of the Merging Companies to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) if applicable, of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

9) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

10) No special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

11) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

12) The expenses, costs, fees and charges resulting from the merger shall be borne by the Absorbing Company.

13) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

14) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the joint merger project pursuant to the law.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1) Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169093, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire à Rambrouch, en date du 24 Mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 11 juin 2012, numéro 1447. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juin 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 14 août 2012, numéro 2012 («ECLH1» ou la «Société Absorbante»);

dûment représentée par M. Charles Heisbourg, avocat, résidant à Luxembourg, agissant comme mandataire du conseil de gérance d'ECLH1, en vertu d'une procuration établie le 4 octobre 2012,

et

2) Eastman Chemical Luxembourg Holdings 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169495, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 17 juillet 2012, numéro 1797. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juin 2012 suivant

acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 août 2012, numéro 2012 («ECLH5» ou la «Société Absorbée» et, ensemble avec ECLH1, les «Sociétés Fusionnantes»);

dûment représentée par M. Charles Heisbourg, avocat, résidant à Luxembourg, agissant comme mandataire du conseil de gérance d'ECLH5, en vertu d'une procuration établie le 4 octobre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) La Société Absorbante détient douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales de la Société Absorbée, représentant cent pourcent (100%) du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée à la date de publication du présent projet de fusion, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Sous réserve du respect des droits des associés de la Société Absorbante tels qu'exposés à l'article 9 ci-après, la dissolution et l'annulation des actions de la Société Absorbée deviendront effectives entre Sociétés Fusionnantes un mois et un jour après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Sous réserve du respect des droits des associés de la Société Absorbante tels qu'exposés à l'article 9 ci-après, la dissolution et l'annulation des actions de la Société Absorbée deviendront effectives en conformité avec les articles 279 (1) a) et 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») le 26 novembre 2012, étant la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du certificat notarié confirmant que les conditions de la fusion sont remplies, (la «Date de Réalisation»), et emportera simultanément les effets prévus à l'article 274 de la Loi.

4) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée sans émission de nouvelles parts sociales au travers de la réalisation du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante, en application des dispositions des articles 257, 278 et suivants de la Loi.

5) A compter du 26 novembre 2012, l'ensemble des opérations ainsi que des transactions réalisées par la Société Absorbée sont considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

6) A compter de la Date de Réalisation, l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers seront repris à son compte par la Société Absorbante, en ce compris tous contrats de travail. La Société Absorbante reprendra notamment à son compte les dettes, qu'elle considérera dès lors comme siennes, ainsi que toutes obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans l'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante, accompagnés de l'ensemble des sûretés réelles et/ou personnelles y attachées.

7) La Société Absorbante exécutera à compter de la Date de Réalisation l'ensemble des contrats et obligations de toutes natures de la Société Absorbée, tels que ces-dits contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessus), et exécutera notamment l'ensemble des contrats existants, le cas échéant, à l'égard des créanciers de la Société Absorbée, et sera subrogée dans l'ensemble des droits et obligations naissant de ces contrats.

8) Les associés des Sociétés Fusionnantes se voient reconnaître le droit, durant une période de un mois courant à compter de la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de consulter au sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes l'ensemble des documents visés à l'article 267 art. 1) a), b) et c) le cas échéant, de la Loi et d'en obtenir gratuitement copie.

9) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant une participation au moins égale à cinq pourcent (5%) du capital souscrit de la Société Absorbante peut/peuvent, durant le délai visé à l'article 8 ci-dessus, solliciter la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante qui devra se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Pas de droits spécifiques n'ont été constitués au bénéfice des gérants des Sociétés Fusionnantes.

11) La Société Absorbée réalisera elle-même l'ensemble des formalités requises, en ce compris toute publication prescrites par la loi, qui seront nécessaires ou utiles à l'effet de la fusion ainsi qu'au transfert de l'ensemble de l'actif ainsi que du passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante. Dans la mesure où ceci serait prescrit par la loi, ou bien réputé nécessaire ou encore utile, les actes de transfert appropriés devront être conclus par les Sociétés Fusionnantes, à l'effet de permettre la réalisation du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante.

12) Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la fusion seront portés à la charge de la Société Absorbante.

13) Les documents et registres sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée de la période prescrite par la loi.

14) En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et les parts sociales émises par cette dernière seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet commun de fusion conformément à la loi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HEISBOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47316. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2012133148/176.

(120175666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

### **Morgan Stanley Money Market Family, Fonds Commun de Placement.**

The consolidated management regulations with respect to the common fund MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion coordonné concernant le fonds commun de placement MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012133353/12.

(120175644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

### **German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of September.

Before us Maître Martine Schaeffer Civil Law Notary residing in Luxembourg acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

German Retail Investment Property Fund, an unincorporated co-proprietorship of real estate assets and other assets in the form of a closed-ended fonds commun de placement organized under the law of 13 February 2007 and governed by the law of 13 February 2007 as amended from time to time acting through its management company AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A., (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elena Toshkova, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with full power of substitution by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under private seal.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Shareholder of GERMAN RETAIL INVESTMENT PROPERTIES S.À R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 112.997, incorporated by a notarial deed on 19 December 2005 of Me. Jean Joseph Wagner notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 23 March 2006 No. 608 page 29,177 (the "Company"). The Articles of Association have been last amended by a notarial deed of 16 January 2009 of Me. Gerard Lecuit notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 31 March 2009, Number 695, page 33324.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's subscribed capital by a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting in conversion into capital of a part of a claim for an amount of one hundred and forty-two thousand and six hundred Euro (EUR 142,600.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty-seven thousand and four hundred Euro (EUR 157,400.-) up to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

2. To issue one thousand four hundred and twenty-six (1,426) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, so as to raise the number of shares from one thousand five hundred and seventy-four (1,574) shares to three thousand (3,000) shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. Subscription for these new shares by the Sole Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in the conversion of a part of a claim held by the Sole Shareholder towards the Company and having aggregate value one hundred and forty-two thousand and six hundred Euro (EUR 142,600.-).

4. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

5. To request the undersigned notary to record the resolutions resulting from the above agenda.

6. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred and forty-two thousand and six hundred Euro (EUR 142,600.-) from its current amount of one hundred and fifty-seven thousand and four hundred Euro (EUR 157,400.-) up to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one thousand four hundred and twenty-six (1,426) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, so as to raise the number of shares from one thousand five hundred and seventy-four (1,574) shares to three thousand (3,000) shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to subscribe to one thousand four hundred and twenty-six (1,426) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Thereupon appeared:

Ms. Elena Toshkova, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to one thousand four hundred and twenty-six (1,426) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting in the conversion of a part of a claim held by the Sole Shareholder towards the Company and having aggregate value of one hundred and forty-two thousand and six hundred Euro (EUR 142,600.-), (the "Contribution"),

The Contribution of one hundred and forty-two thousand and six hundred Euro (EUR 142,600.-) is fully allocated to the share capital of the Company.

The existence and the value of the said claim and of the waiver of this claim by the sole Shareholder in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate signed by the managers of the Company, to which an interim balance sheet is attached, and by a certificate signed by the manager of the Sole shareholder

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) units, each unit having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) all of which are fully paid-up».

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le, vingt et un septembre.

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger notaire résidence à Luxembourg lequel aura la garde des présentes minutes.

A comparu:

German Retail Investment Property Fund, un «fond commun de placement - fond d'investissement spécialisé» incorporé et existant sous la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, comme amendé de temps à autre et agissant à travers sa société de gestion Aviva Investors Properties Europe S.A («l'Associé Unique»),

Ici représenté par Ms. Elena Toshkova, employée résidant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'Associé Unique de la société GERMAN RETAIL INVESTMENT PROPERTIES S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 112.997 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me. Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 Décembre 2005, publiés au Mémorial C en date du 23 mars 2006 No. 608 page 29177, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié de Me Gerard Lecuit notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 Mars 2009 publié au Mémorial C No 695 page 33324.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par l'apport d'une partie d'une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant de cent quarante-deux mille six cents euro (EUR 142.600,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de cent cinquante-sept mille quatre cent euro (EUR 157.400,-), à trois cent mille euro (EUR 300.000,-) divisés en trois mille (3.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

2. Emission de mille quatre cent vingt-six (1.426) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) parts sociales à trois mille (3.000) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de L'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Souscription et paiement de ces nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport d'une partie d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société ayant une valeur totale de cent quarante-deux mille six cent euro (EUR 142.600,-).

4. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Requérir le notaire instrumentaire d'acter les résolutions conséquentes de l'agenda ci-dessus.

6. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent quarante-deux mille six cent euro (EUR 142.600,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de cent cinquante-sept mille quatre cent euro (EUR 157.400,-), à trois cent mille euro (EUR 300.000,-) divisés en trois mille (3.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre mille quatre cent vingt-six (1.426) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) parts sociales à trois mille (3.000) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de L'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les mille quatre cent vingt-six (1.426) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-).

Ensuite est intervenue:

Mme Elena Toshkova, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à cent quarante-deux mille six cents euro (EUR 142.600,-), parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société ayant une valeur totale de cent quarante-deux mille six cents euro (EUR 142.600,-), («l'Apport»).

L'Apport de cent quarante-deux mille sept cent euro (EUR 142.600,-) est alloué en totalité au capital social de la Société.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la créance afférente apparaît, ainsi que par un certificat des gérants de la Société et du Gérant de l'Associé Unique.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en trois mille (3.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. TOSHKOVA, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44473. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124616/179.

(120166488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

#### **M.I.3. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée M.I.3. S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.536,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C n° 2729 du 9 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 18 juin 2012, publié au Mémorial C n° 1970 du 8 août 2012,

avec un capital social actuel de EUR 21.221.000 (vingt-et-un millions deux cent vingt et un mille Euros), représenté par 21.221 (vingt-et-un mille deux cent vingt-et-une) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Schill.

Le Président désigne comme secrétaire Melle Marilyn Krecké.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Pierre Schill.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Resteront également annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I: L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1 Augmentation de capital à concurrence de EUR 21.020.000 (vingt-et-un millions vingt mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 21.221.000 (vingt-et-un millions deux cent vingt et un mille Euros) à EUR 42.241.000 (quarante-deux millions deux cent quarante-et-un mille Euros), par l'émission de 21.020 (vingt-et-un mille vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par 18 actuels actionnaires moyennant versements en espèces.

2. Renonciation, pour autant que de besoin, de la part des actuels actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital ci-avant;

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

4 Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, chaque fois séparément et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 21.020.000 (vingt-et-un millions vingt mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 21.221.000 (vingt-et-un millions deux cent vingt et un mille Euros) à EUR 42.241.000 (quarante-deux millions deux cent quarante-et-un mille Euros), par l'émission de 21.020 (vingt-et-un mille vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par 18 actuels actionnaires moyennant versements en espèces

#### *Renonciation - Souscription*

Un actionnaire actuel a renoncé intégralement à son droit de souscription préférentiel tandis que les autres 18 actionnaires, ont renoncé partiellement, pour autant que de besoin, à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital ci-avant,

de sorte que l'augmentation de capital a été souscrites et libérées par 18 actuels actionnaires, ici représentés par Pierre SCHILL, précité, dans les proportions suivantes:

1. la société MATINVEST, précitée, a souscrit à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

2. la société anonyme de droit belge COFIR - SA, au capital de EUR 13 928 000, dont le siège social est situé au 17, rue du Bois Sauvage à Bruxelles (1000) et dont le n° d'identification est RPM Bruxelles 0892 938 646, a souscrit à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

3. Mr Jacques GAILLARD, né le 27 Avril 1944 à Villeurbanne (France) demeurant au 9B, Avenue Alfred Cortot 1260 CH-Nyon, a souscrit à 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

4. la société FIDOMI-SAS, au capital de EUR 8 250 000 dont le siège social est situé au 1, rue de la Faisanderie à PARIS 75116, France, dont le n° d'identification est B 342 027 240 RCS PARIS, a souscrit à 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

5. la société Bond International Limited, société de droit de Hong Kong dont le siège est situé au Suite 1101, 11/F Chinachem Tower, 34-37 Connaught road central, HONG KONG DONT LE N° d'identification auprès du registre des sociétés de Hong Kong est 1527489, a souscrit, à 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

6. la société HOLLGESPAN Luxembourg S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est situé au 10 A, rue Henri Schnadt 2530 Luxembourg dont le n° d'identification auprès du RCS Luxembourg est B 142905, a souscrit à 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

7. la société SOPARCIF-SAS, société par actions simplifiée au capital de EUR 5 143 664 dont le siège social est situé au 1, rue de la Faisanderie 75116 PARIS (France) dont le n° d'identification est 317 495 026 RCS PARIS, a souscrit à 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

8. la société ETABLISSEMENTS BALLANDE ASIA, société de droit de Hong Kong dont le siège est situé au Room 1101 Wanchai Central Building, 89 Lockhart Road Wanchai Hong Kong dont le n° d'identification est 58686, a souscrit à 1.100 (mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après

9. la société UNIVERSAL STRATEGY FUND, fonds d'investissement spécialisé sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV-SIF) de droit luxembourgeois dont le siège est situé au 20 b Boulevard E. Servais 2535 Luxembourg dont le n° d'identification auprès du RCS de Luxembourg est B 148877, a souscrit à 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède. et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

10. la société FIBAL, société anonyme de droit de Wallis et Futuna au capital de XPF 3 330 000 000 dont le siège est situé à Mata Utu Wallis et Futuna et dont le n° d'identification auprès du RCS de Wallis et Futuna est 82 B 45 a souscrit à 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède. et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

11. la société EXALIS INVESTISSEMENTS SAS de droit français au capital de EUR 28 294 013 dont le siège social est situé au 3, Avenue du Président Wilson 75116 PARIS et dont le n° d'identification est 520 228 941 RCS PARIS, a souscrit à 375 (trois cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après,

12. Mr Michel GOUSSARD, né le 11 Avril 1948 à Saint Germain en Laye (France) demeurant 2, rue R. Machy 95810 Grisy les Platres (France), a souscrit à 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après

13. la société HSBC Private Bank (Suisse) S.A., société anonyme de droit suisse dont le siège est situé au 2, Quai Général Guisan 1211 Genève 3 (Suisse) et dont le n° d'identification est GENEVE CH 660 0074 001 4, a souscrit à 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

14. la société SAS COR'EX, société par actions simplifiée de droit français au capital de EUR 108 000, dont le siège social est situé au 7, Avenue Horace Vernet 78110 LE VESINET (France) et dont le n° d'identification est 2007 B 00620 RCS Versailles, a souscrit à 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

15. Mr Patrick MERMILLIOD né le 24 Mai 1938 à Paris (France) domicilié au 42, rue Ampère 75017 PARIS a souscrit à 75 (soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

16. Mr Alberto VALENZUELA, né le 29 Décembre 1963 à Mexico (Mexique) domicilié au 2A, Chemin des Sarments 1221 VESENZ (Suisse) a souscrit à 25 (vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

17. la société ACTE 2, SARL de droit français au capital de EUR 5000 dont le siège social est situé 7, rue du Bon Pasteur 67000 Strasbourg (France) et dont le n° d'identification auprès du RCS de Strasbourg est B 493 154 033, a souscrit à 18 (dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après.

18. Mr Bernard FERRI, né le 11 Juillet 1937 à Paris (France) demeurant 58, Boulevard Maiesherbes 75008 à Paris, a souscrit à 2 (deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par un versement en espèces comme dit ci-après

*Libération*

Les souscripteurs, représentés comme dit ci-avant, ont libéré intégralement la souscription des 21.020 (vingt-et-un mille vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros), par un versement en espèces d'un montant total de EUR 21.020.000 (vingt-et-un millions vingt mille Euros),

lequel montant se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 42.241.000 (quarante-deux millions deux cent quarante et un mille Euros), représenté par 42.241 (quarante-deux mille deux cent quarante et une) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.»

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

*Coût.*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 7.000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schill, M. Krecké et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43802. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124724/159.

(120166484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Spirit of Discovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.244.

In the year two thousand and twelve, on the 25<sup>th</sup> of September.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SPIRIT OF DISCOVERY S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 171244, incorporated on September 4<sup>th</sup>, 2012 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed not yet published (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mrs. Karine Mastinu, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary, Mr. Lionel Bonifazzi, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Valeria Ercolini, lawyer, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 687.600,-eur so as to raise it from its amount of 12.400,-eur to the amount of 700.000,-eur by issuance of 687.600 new shares with a nominal value of 1,-eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in cash;

2. Subscription by the two existing shareholders of the Company of the increase of the subscribed share capital of the Company on a prorata basis in accordance with their respective shareholding in the Company and payment by a contribution in cash;

3. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

#### *First resolution*

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 687.600,-eur so as to raise it from its amount of 12.400,-eur to the amount of 700.000,-eur by issuance of 687.600 new shares with a nominal value of 1,-eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in cash.

#### *Second resolution*

The increase of the subscribed share capital of the Company has been subscribed and entirely paid up as follows:

- for an amount of 343.800,-eur by Brest Business S.A., a company organised and existing under the laws of the Republic of Panama, with registered office at 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama (Republic of Panama) by a contribution in cash, and

- for an amount of 343.800,-eur by Stichting Administratiekantoor Red Cedar, a foundation duly formed and validly existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Orlyplein 10, 24<sup>th</sup> floor, 1043 DP Amsterdam (the Netherlands) by a contribution in cash.

Brest Business S.A. and Stichting Administratiekantoor Red Cedar prenamed subscribed and paid up the said increase in share capital in their capacity as existing shareholders of the Company on a prorata basis in accordance with their respective shareholding in the Company.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 687.600,-eur is as of now available to the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at seven hundred thousand euros (700.000,-eur) represented by seven hundred thousand (700.000) shares fully paid up and with a nominal value of one euro (1,-eur) each having such rights and obligations as set out in the Articles."

#### *Fourth resolution*

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), in his capacity as manager of the Company to proceed individually in the name of all the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.200.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

### French version

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "SPIRIT OF DISCOVERY S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 171244, constituée le 4 septembre 2012 par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), l'acte n'est pas publié à la date de présente (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mme Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les associés ont été dûment convoqués.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 687.600,-eur pour le porter de son montant actuel de 12.400,-eur au montant de 700.000,-eur par l'émission de 687.600 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-eur chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes par un apport en numéraire;

2. Souscription par les deux associés existants de la Société de l'augmentation du capital social souscrit de la Société au prorata de leur participation respective dans la Société et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 687.600,-eur pour le porter de son montant actuel de 12.400,-eur au montant de 700.000,-eur par l'émission de 687.600 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-eur chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

#### *Deuxième résolution*

L'augmentation du capital souscrit de la Société a été souscrite et entièrement libérée comme suit:

- pour un montant de 343.800,-eur par Brest Business S.A., une société de droit de la République du Panama ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama (Republic of Panama) par un apport en numéraire, et

- pour un montant de 343.800,-eur par Stichting Administratiekantoor Red Cedar, une fondation de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Orlyplein 10, 24<sup>th</sup> floor, 1043 DP Amsterdam (Pays-Bas) par un apport en numéraire.

Brest Business S.A. et Stichting Administratiekantoor Red Cedar prénommés ont souscrit et libéré ladite augmentation du capital social en leur qualité d'associés existants de la Société au prorata de leur participation respective dans la Société.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 687.600,-eur est à présent à la disposition de la Société.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de sept cent mille euros (700.000,-eur) représenté par sept cent mille (700.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,-eur) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Me Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) en sa qualité de gérant de la Société de procéder individuellement au nom des associés et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est clôturée et le présent acte a été dressé.

*FRAIS*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.200.-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: MASTINU K, BONIFAZZI L., ERCOLINI V., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/09/2012. Relation: EAC/2012/12532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/09/2012.

Référence de publication: 2012124846/158.

(120166522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**UK Students IHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.441.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of September,

Before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

**THERE APPEARED:**

UK Students JV S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.349, hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 September 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of UK Students IHC S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue

Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.441 (the “Company”) and incorporated pursuant to a deed drawn up on 19 July 2012 by Maître Gérard Lecuit, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable and such deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 August 2012, number 2143, page 102819. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles, without changing the current object clause of the Company, so that the Articles shall read as follows:

“ **1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name “UK Students IHC S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the “Articles”).

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

#### **3. Object.**

3.1 The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Shares

### 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

## Chapter III. - Management

### 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

### 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

**10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

**11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

## **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

**13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

**14. Holding of general meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

**15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be

convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V. - Business year

### 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## Chapter VI. - Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

## Chapter VII. - Applicable law

**20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

### *Declaration*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille douze, le vingt septembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

#### A COMPARU:

UK Students JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.349 (l'«Associé Unique»), ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 19 septembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de UK Students IHC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.441 (la «Société») et constituée par un acte notarié en date du 19 juillet 2012 rédigé par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en lieu et place de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et temporairement indisponible, et ledit acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 août 2012, numéro 2143, page 102819. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant la totalité du capital social requiert le notaire d'acter la résolution suivante, adoptée conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles un associé unique d'une Société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites dans un procès-verbal ou un acte écrit:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier et totalement refondre les Statuts, sans modifier l'actuelle clause de l'objet social de la Société, afin que les Statuts se lisent désormais comme suit:

« **1. Forme - Dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «UK Students IHC S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (GBP 30,-), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

#### **9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

#### **11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Gérants, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.**

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

#### **14. Tenue d'assemblées générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

#### **15. Majorités.**

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### **Titre V. - Exercice social**

#### **16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **17. Droit de distribution des parts.**

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

### **Titre VI. - Liquidation**

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **19. Liquidation.**

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

## Titre VII. - Loi applicable

**20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Déclaration*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Et sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44278. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124882/477.

(120166546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

### **Ideale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.

R.C.S. Luxembourg B 155.515.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 2012, à 18.00 heures*

#### *Première résolution*

Nomination de Monsieur Ricardo Alberto FREITAS CASEMIRO, demeurant à L-5864 FENTANGE, 8 rue Armand RAUSCH en qualité de gérant technique avec effet à la date de ce jour.

#### *Seconde résolution*

Nomination de Monsieur Humberto Manuel DE ARAUJO CASANOVA, demeurant à L-3620 KAYL, 42b rue Notre Dame en qualité de gérant administratif avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Mandataire*

Référence de publication: 2012124650/17.

(120166226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

### **Laperle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.126.

## DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "Abilfida SA", établie et ayant son siège social à I-6900 Lugano, Via Zurigo 5,

ici représentée par Madame Luisella MORESCHI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société anonyme "LAPERLE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48126, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 4 novembre 1994 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308 du 10 septembre 2002.
- 2) Que le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000), représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124692/54.

(120166656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

#### **Arbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

*Extrait des délibérations de la réunion du conseil d'administration portant tenue en date du 15/03/2012*

Le Conseil décide à l'unanimité:

1. De transférer le siège social actuel vers le 39, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht à L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012124484/12.

(120166263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**JFE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 162.521.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of September.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mr John FITZSIMONS, residing in Kilmacraddock Upper, Maynooth, Co. Kildare, Ireland,  
"the appearing party"

here duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal on 20 August 2012, which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to document the following:

1. That the company JFE Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 162521, was incorporated on 12 July 2011 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2225 of 21 September 2011.

2. That the corporate capital of the company JFE Investments S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, entirely paid-up.

3. That the appearing party is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company JFE Investments S.à r.l.

4. That the appearing party, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the appearing party as liquidator of the company JFE Investments S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the appearing party also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the appearing party grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

Monsieur John FITZSIMONS, demeurant Kilmacraddock Upper, Maynooth, Co. Kildare, Irlande,

"le comparant"

ici dûment représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 août 2012, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société JFE Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 162521, a été constituée le 12 juillet 2011 par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2225 du 21 septembre 2011.

2. Que le capital social de la société JFE Investments S.à r.l. s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société JFE Investments S.à r.l.

4. Que par la présente, le comparant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société JFE Investments S.à r.l., déclare que tout le passif de la société est réglé.

6. Que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif de la société et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que le comparant donne décharge aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124669/96.

(120166586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

#### **Beltxnea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.297.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 mai 2012:*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;  
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTXNEA S.A.

Référence de publication: 2012124513/20.

(120166236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.884.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2011*

*Dépôt rectificatif enregistré et déposé le 11.10.2011 réf L110162097*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Henri REITER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124549/15.

(120166229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Bureau d'Assurances Kintzele Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 141, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 158.474.

L'an deux mille douze,

le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Georges KINTZELE, agent d'assurances, demeurant à L-2167 Luxembourg, 141, rue des Muguets.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Bureau d'Assurances Kintzele S.à r.l., avec siège social à L-7447 Lintgen, 37a, route de Fischbach inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.474 (NIN 2010 2450 206)

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 du 26 avril 2011.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Georges Kintzele.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Lintgen à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2167 Luxembourg, 141, rue des Muguets.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KINTZELE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124522/36.

(120166574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Ideale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.

R.C.S. Luxembourg B 155.515.

Les associés de la société IDEALE IMMOBILIERE S.A.R.L. déclarent ce qui suit:

1. La cession des parts sociales entre Monsieur Fernando Joaquim DA COSTA SANTOS (33 parts sociales) et Monsieur Humberto Manuel DE ARAUJO CASANOVA est validée.

2. La cession de parts sociales entre Monsieur Fernando Joaquim DA COSTA SANTOS (34 parts sociales) et Monsieur Ricardo Alberto FREITAS CASIMIRO est validée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etabli à Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Fernando Joaquim DA COSTA SANTOS / Humberto Manuel DE ARAUJO CASANOVA /  
Ricardo Alberto FREITAS CASIMIRO

*Les associés*

Référence de publication: 2012124649/18.

(120166226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 septembre 2012 que:

- Monsieur John Mansvelt, avec adresse professionnelle au 24 Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, est nommé administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Xavier Likin, administrateur de catégorie A démissionnaire.

A l'exception de ce qui précède, les mandats de tous les autres membres du Conseil d'Administration sont renouvelés pour un an.

Il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, est désormais domicilié au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et que Madame Valérie WESQUY est désormais domiciliée au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Marcel STEPHANY, résidant au 23 cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange est nommé Commissaire en remplacement de Ser.com S.à.r.l., actuel commissaire dont le mandat n'est pas renouvelé.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124570/21.

(120166223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Heron Immobilier Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Heron Les Mesnuls S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.011.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HERON LES MESNULS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentant, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 1903 du 1<sup>er</sup> octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.011.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale de «HERON LES MESNULS S.A.» en «HERON IMMOBILIER LUXEMBOURG S.A.» modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de «HERON LES MESNULS S.A.» en «HERON IMMOBILIER LUXEMBOURG S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «HERON IMMOBILIER LUXEMBOURG S.A.» (la «Société».)»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BELLI A., SENSI-BERGAMI M., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/09/2012. Relation: EAC/2012/12520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/09/2012.

Référence de publication: 2012124637/51.

(120166523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Lux Scaffolding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 158.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012124709/11.

(120166224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Arbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 54.325.

—  
Par la présente la société ARBALUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 54 325, tient à porter à connaissance qu'il y a lieu de modifier l'adresse de l'administrateur Mme Jolanta HALAGARDA auprès du Registre de commerce et des sociétés comme suit:

L'adresse de l'administrateur Mme Jolanta HALAGARDA est 10, Rue l'Abbé Grégoire F-921 30 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26/09/2012.

Référence de publication: 2012124485/14.

(120166263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**La Girondine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.892.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Francis DELUGIN, administrateur de sociétés, né à Libourne (France), le 28 octobre 1949, demeurant à L-1470 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "LA GIRONDINE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144892, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 19 mars 2009.

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que le comparant représenté comme dit ci-avant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

i) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch;

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "LA GIRONDINE S.à r.l."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124691/53.

(120166609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Natixis Alternative Assets (acronyme NAA), Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2012*

En date du 26 juin 2012, l'Actionnaire Unique a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 26 juin 2012, de Monsieur Sébastien Olléon, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,

- d'accepter la démission, avec effet au 26 juin 2012, de Monsieur Vincent Bontoux en qualité d'Administrateur,

- d'accepter la démission, avec effet au 26 juin 2012, de Monsieur Pierre Heydacker en qualité d'Administrateur,

- de nommer, avec effet au 26 juin 2012, Monsieur Jean-Eloi Dussartre, Natixis, 30, rue Pierre Mendès-France, F-75013 Paris, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2018, en remplacement de Monsieur Sébastien Olléon, démissionnaire,

- de nommer, avec effet au 26 juin 2012, Monsieur Eric Lellouche, Natixis Alternative Assets, 115, rue Réaumur, F-75002 Paris, en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2018, en remplacement de Monsieur Vincent Bontoux, démissionnaire,

- de nommer, avec effet au 26 juin 2012, Natixis, 30, rue Pierre Mendès-France, F-75013 Paris, représentée par Monsieur Eric Salon, Natixis, 30, rue Pierre Mendès-France, F-75013 Paris, en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2018, en remplacement de Monsieur Pierre Heydacker, démissionnaire.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Natixis Alternative Assets (acronyme NAA)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012124751/26.

(120166237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**SPF Faire Autrement S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 150.185.

—  
Les statuts coordonnés au 20 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012124845/12.

(120166228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Everclear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.391.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 17 septembre 2012*

Suite à la démission de Monsieur Otis SPENCER en date du et avec effet au 17 septembre 2012 de son mandat de gérant de la Société, les associés de la Société ont nommé gérant avec effet au 17 septembre 2012, Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ, né le 10 mars 1977 à Elk (Pologne), demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 16B, rue du Château d'Eau, en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Agnieszka DZIUDA

Mandataire

Référence de publication: 2012125503/17.

(120166247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---

**Teamgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5863 Hespérange, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 138.683.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012125596/10.

(120167075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Naifaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.911.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici dûment représentée par un de ses gérants, Madame Luisella MORESCHI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "NAIFARO S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165911, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401 du 15 février 2012 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Henri HELLINCKX, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1469 du 13 juin 2012.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite représentante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124761/52.

(120166648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

#### **Everclear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.391.

#### *Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société du 17 septembre 2012*

En vertu du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 17 septembre 2012, Messieurs Dennis DART et Otis SPENCER, ont transféré chacun 1.000 de ses parts sociales respectives d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune détenues dans la Société à Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ qui les a acceptées.

Par conséquent, Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ est devenu l'associé et détient désormais 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Agnieszka DZIUDA

*Mandataire*

Référence de publication: 2012125504/18.

(120166252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

#### **KSP Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.439.

#### *Extrait du procès-verbal des résolutions prises par des associés de la Société le 17 septembre 2012*

Suite à la démission de Monsieur Dennis DART en date du et avec effet au 17 septembre 2012 de son mandat du Gérant de Catégorie A de la Société, les associés de la Société ont nommé Gérant de Catégorie A avec effet au 17 septembre 2012, Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ, né le 10 mars 1977 à Elk (Pologne), demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 16B, rue du Château d'Eau, en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Agnieszka DZIUDA  
Mandataire

Référence de publication: 2012125507/17.

(120166233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.  
R.C.S. Luxembourg B 104.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126261/10.

(120167580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**KSP Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 169.439.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenu au siège social de la Société le 17 septembre 2012*

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 17 septembre 2012 que la gestion journalière de la Société a été déléguée à Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ, né le 10 mars 1977 à Elk (Pologne), demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 16B, rue du Château d'Eau, pour une durée illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature unique de Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ pour des transactions ne dépassant pas 3.000,- euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Agnieszka DZIUDA  
Mandataire

Référence de publication: 2012125508/18.

(120166241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Zagara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 170.658.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale tenue en date du 27 septembre 2012, les associés de la Société ont décidé d'accepter:

- la démission, avec effet immédiat, de M. Christophe Gammal, M. Charles Barter et Halsey S.à r.l. en tant que gérants de classe A de la Société;

- la démission, avec effet immédiat, de Mme Daphné Charbonnet, M. Paul Gunner et M. Michaël Goosse en tant que gérants de classe B de la Société;

- la nomination, avec effet immédiat, de:

\* Mme Daphné Charbonnet née le 30 janvier 1979 à Caen (France), résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

\* M. Christophe Gammal né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique), résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Marner,

\* M. Michaël Goosse né le 29 mai 1977 à Libramont-Chevigny (Belgique) et résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en tant que gérants de Classe A de la Société, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2014;

- la nomination, avec effet immédiat, de:

\* M. Jean Martin Stoffel, né le 1<sup>er</sup> avril 1982 à Luxembourg, résidant au 1, rue de la Roche, L-8081 Bertrange,

\* Mme Sonja Bemtgen, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, résidant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

\* Mme Virginie Derains, née le 11 janvier 1981 à Amnéville (France), résidant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en tant que gérants de Classe B de la Société, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2014.

En conséquence de ce qui précède, au 27 septembre 2012, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Mme Daphné Charbonnet;

- M. Michaël Goosse,

- M. Christophe Gammal;

*Gérants de classe B:*

- M. Jean Martin Stoffel,

- Mme Sonja Bemtgen,

- Mme Virginie Derains.

Il résulte également d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre European Scents S.à r.L, ayant son siège social 174, route de Longwy; L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127554, et OI-Beauty S.A., ayant son siège social 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166558 que les cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe B de la Société ont été transférées par European Scents S.à r.L, préqualifiée, au profit de OI-Beauty S.A., préqualifiée, le 27 septembre 2012.

En conséquence de ce qui précède au 27 juillet 2012, European Scents S.à r.L, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe B dans la Société, et OI-Beauty S.A., préqualifiée, détient 5.000.000 parts sociales de classe B dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012125649/51.

(120167785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Boissons de Contern s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5318 Contern, 21, rue Bel'Air.

R.C.S. Luxembourg B 49.243.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126264/10.

(120167572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Antar Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 81.297.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Antar Invest S.A. a été transféré en date du 10 septembre 2012 à l'adresse suivante:

L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

*Pour Antar Invest S.A.*

Référence de publication: 2012126228/13.

(120166938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**BFO Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration, en date du 4 juin 2012*

- nomination de Monsieur Dominique Dejean, né le 08 juin 1962 à Wavre (Belgique), demeurant au Avenue du Champs de Courses, 5, B-1301 Bierges, en qualité de nouvel administrateur de la société, jusqu'à la prochaine assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126260/11.

(120167543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**BRP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.773.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126272/10.

(120167388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012126273/11.

(120167108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Hemera Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 156.085.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012126464/14.

(120167240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**BS Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.751.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126275/9.

(120167197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**Bupanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126277/9.

(120167790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Bureau Immobilier Lea Kappweiler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 26.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126278/10.

(120167266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Bylong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126288/9.

(120167316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012126298/11.

(120167174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

---

**M.I.3. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124723/10.

(120166483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

---